



ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (DEES) DIPLOME D'ÉTAT DE NIVEAU 6



● ● ● MÉTIER

L'Éducateur Spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, l'ES aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion. Il favorise des actions de prévention et intervient également dans le cadre de projets de développement local.

● ● ● EMPLOI

L'ES exerce ses activités principalement dans les associations à but non lucratif, les collectivités territoriales et la fonction publique, et les organismes d'accueil spécialisés privés dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale et professionnelle :

En internat : Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), Instituts Médico-Éducatifs (IME), Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). En milieu ouvert : clubs de prévention, Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), associations de prévention, centres sociaux, Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

● ● ● LES SUITES DE PARCOURS

La carrière d'éducateur spécialisé peut évoluer vers des formations supérieures ou d'encadrement tel que les :

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention (CAFERUIS)
- Diplôme d'État de Médiateur Familial (DEMF)
- Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS)

Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et médico-social

4 Boulevard GUEIDON 13013 Marseille - www.cfa-giapats.fr -

Tél : 04 91 90 51 99 - info@cfa-giapats.fr

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissements ou de Service d'intervention sociale (CAFDES)

● ● ● LES APTITUDES

- Grande attention aux problèmes sociaux et humains
- Capacité à travailler en équipe
- Créativité
- Sens des responsabilités
- Engagement personnel
- Capacité d'écoute
- Solide équilibre psychologique

● ● ● PRÉREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum et avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.

Pas d'âge maximum pour les personnes ayant une RQTH, les sportifs de haut de niveaux ou les créateurs d'entreprise.

- Être titulaire du baccalauréat ou
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ou
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels (VAP), en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation

Et satisfaire à l'épreuve orale d'admission

● ● ● ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et médico-social

4 Boulevard GUEIDON 13013 Marseille - www.cfa-giapats.fr -

Tél : 04 91 90 51 99 - info@cfa-giapats.fr

- La dispense de formation correspond à la validation de la certification du domaine de compétences.
- Pour les candidats titulaires d'un diplôme en travail social (DEASS, DEEJE, DEETS, DECESF, DE Relatif aux fonctions d'animation/DEJEPS) : dispense des DC3 et DC4.
- L'allègement de formation dispense de la formation théorique mais nécessite de passer les épreuves de certification.
- Pour les candidats titulaires d'un diplôme en travail social de niveau III (DEASS, DEEJE, DEETS, DECESF, DE Relatif aux fonctions d'animation/DEJEPS) : allègement des DC1, DC2.

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Remplir le dossier d'inscription sur le site du CFA GIAPATS.
- Être admissible à l'Inscription de PARCOURSUP ou à l'épreuve orale de sélection par l'apprentissage. Les candidats titulaires d'un diplôme d'état en travail social de niveau II, en parcours post VAE, sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité.

Des allègements et dispenses peuvent être accordés à la demande des candidats sur présentation de pièces justificatives

● ● ● DURÉE DE LA FORMATION

Elle est dispensée de septembre à juin sur 3 ans selon un planning et une alternance spécifique à chaque UFA.

Pour l'apprenti, la formation est totalement gratuite, la formation est financée par l'OPCO de votre employeur ou est pris en charge par l'employeur du secteur public.

FORMATION THEORIQUE 1517 HEURES

Répartie en Domaines de Formation :

- BC 1 : Concevoir et conduire un accompagnement éducatif spécialisé dans une visée préventive et inclusive
- BC 2 : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation
- BC 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale
- BC 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social.

Dont 315 heures déléguées aux employeurs, appelées : semaines référées

Les blocs de compétences peuvent être validés séparément après jury plénier et sont acquis à vie.

FORMATION PRATIQUE 2100 HEURES

1 stage de 8 semaines minimums (280 h)

Hors du terrain employeur, en France ou à l'Etranger, dans un autre domaine de compétence obligatoire que celui exercé chez l'employeur.

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

Présence aux cours et méthodologies, participation, travaux intermédiaires (DST, fiches de lecture, exposés collectifs, enquête de terrain, travaux de groupe) et dossiers écrits de contrôle continu + présentation orale ou épreuve sur table (voir référentiel de certification), rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel

● ● ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Elaborer une relation éducative
- Analyser la construction d'un accompagnement éducatif
- Accompagner à l'implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif
- Concevoir et conduire un projet éducatif
- Savoir élaborer et transmettre une communication écrite et orale
- Assurer une communication professionnelle en travail social
- Connaître et analyser les contextes institutionnels
- Savoir mobiliser des acteurs et des partenaires



● ● ● UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA IRTS MARSEILLE

UFA IRTS DIGNE LES BAINS

● ● ● INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site du GIAPATS avec le futur employeur

Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en
Travail Social et médico-social

4 Boulevard GUEIDON 13013 Marseille - www.cfa-giapats.fr -

Tél : 04 91 90 51 99 - info@cfa-giapats.fr

● ● ● RESULTATS

(BASES SUR LES FORMATIONS PAR L'APPRENTISSAGE EN 2025)

- Taux de réussite : **91.2%**
- Taux d'insertion : **83.3%**
- Taux de poursuite d'étude : **NC%**
- Taux d'abandon : **38%**
- Taux de satisfaction : **75.4%**
- Taux de rupture : **6%**



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à visiter notre site www.cfa-giapats.fr et à nous **contacter** pour concrétiser votre projet de formation par la voie de l'apprentissage.

Vous pouvez candidater en flashant le QR code.

